



-  Sébastien Mathiot
-  Chargé d'Action Territoriale
-  06 80 08 75 82
-  sebastien.mathiot@atmosud.org
-  [Consulter le site AtmoSud](#)

SIGNALAIR – BILAN DE NUISANCES

NUISANCES SIGNALEES SUR LA COMMUNE DE TARASCON ET SES ALENTOURS EN 2024

Date de parution

31/03/2025

Contact

Chargé d'action territoriale : Sébastien Mathiot – sebastien.mathiot@atmosud.org

Pilote de projet : Alexis Stépanian – alexis.stepanian@atmosud.org

Références

AFI-000373 / rapport-n°03 / Aurélie Stoerckel - Alexis Stépanian - Edwige Révélat

1 CONTEXTE

1.1 Surveillance des nuisances par AtmoSud

Depuis 1990, AtmoSud assure la surveillance des odeurs au sein d'une démarche globale afin d'en réduire les nuisances dans la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, grâce à la mise en place d'un observatoire régional des odeurs qui a pour principales missions :

- * Capitaliser le recueil des signalements des populations ;
- * Localiser les zones fortement impactées par des nuisances, olfactives notamment ;
- * Identifier les sources potentielles ;
- * Apporter une information précise auprès du public et des partenaires.

Cet observatoire régional repose notamment sur les signalements de nuisances par les citoyens via l'outil SignalAir (site internet www.signalair.eu et application mobile « SignalAir ») depuis janvier 2022, en remplacement d'un ancien précédent outil de remontée d'informations (SRO). Il permet de pouvoir observer les évolutions de certaines problématiques spécifiques locales qui sont ainsi remontées et capitalisées dans une base de données.

En 2024, la commune de Tarascon et les communes avoisinantes était l'une des zones de la région présentant le plus de signalements SignalAir (706 au total sur l'année, dont 528 nuisances olfactives et 170 nuisances sonores). AtmoSud et l'ARS collaborent depuis plusieurs années pour renforcer le lien santé/environnement et inspirer un air meilleur pour la santé des populations. Dans ce cadre, il est notamment acté la réalisation d'un bilan annuel spécifique relatif aux signalements de nuisances avec symptômes sur la zone de Tarascon et des communes alentours pour observer l'impact des activités industrielles présentes.

Ce document synthétise les différentes informations à disposition d'AtmoSud concernant cette problématique.

1.2 Environnement industriel à Tarascon et aux alentours

La commune de Tarascon présente une activité industrielle notable, avec 4 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à émissions déclarées (IED). 5 autres ICPE IED sont également implantées sur la commune voisine de Beaucaire (Tableau 1 et Figure 1).

Tableau 1 : Détail des ICPE IED sur les communes de Tarascon et Beaucaire

Commune	Nom de l'établissement	Activité principale
Tarascon	Alazard et Roux (abattoirs)	Transformation et conservation de la viande de boucherie
	BVF Tarascon	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
	Fibre Excellence	Fabrication de pâte à papier
	SEDE Environnement	Collecte et traitement des eaux usées
Beaucaire	Gizzi Démolition	Commerce de gros de déchets et débris
	La Gloriette Distribution	Commerce de gros de produits chimiques
	Ciments Calcia	Fabrication de ciment
	Chimirec Socodeli	Collecte de déchets dangereux
	Konings Spirit & Drinks	Production de boissons alcooliques distillées

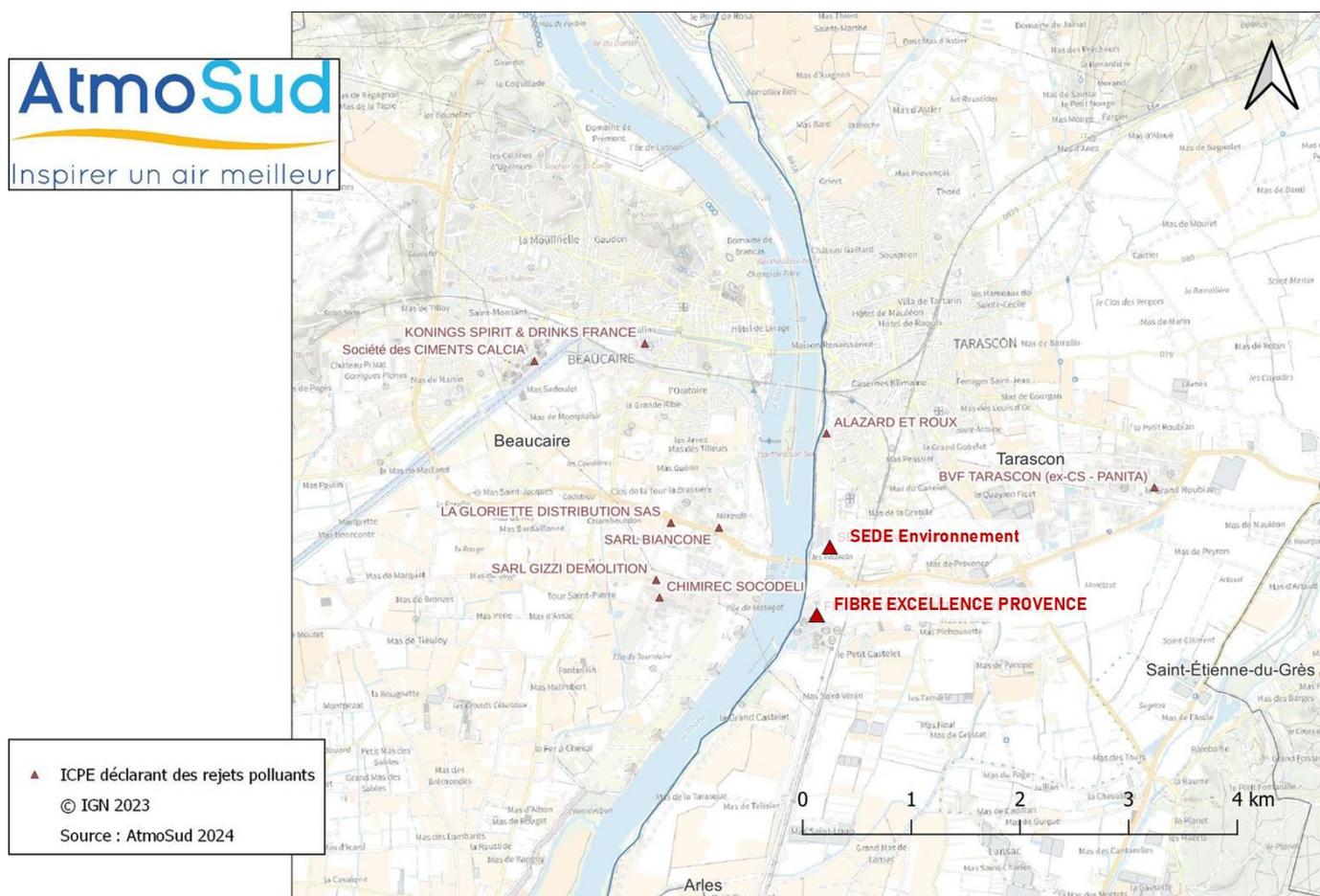


Figure 1 : Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) à Emissions Déclarées (IED) autour de Tarascon.

1.3 Conditions de dispersion dans la zone

Les vents sont, dans la vallée du Rhône, dominés par le Mistral qui souffle de nord-nord-ouest avec une force qui peut dépasser les 10 m/s.

Cependant, les vents qui peuvent déplacer les odeurs sans pour autant les disperser sont les vents faibles (< 2 m/s), dont la direction est beaucoup plus variable.

Les vents faibles les plus fréquents sont de direction nord à nord-ouest (Mistral faible) ou de sud (brises), mais peuvent prendre n'importe quelle direction (Figure 2).

AtmoSud
Qualité de l'Air
Provence - Alpes - Côte d'Azur

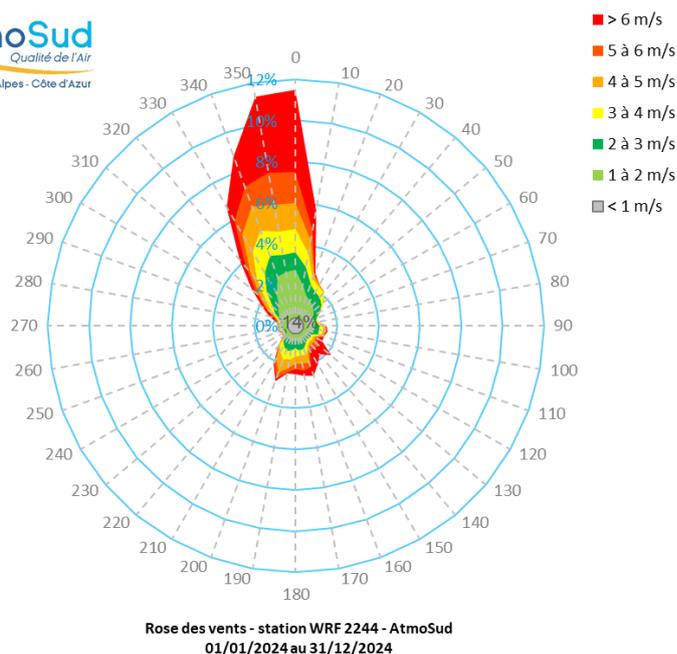


Figure 2 : rose des vents à Tarascon en 2024

2 SIGNALEMENTS DE NUISANCES

2.1 Nuisances olfactives

En 2024, sur la commune de Tarascon, 443 signalements de nuisances olfactives ont été déposés sur l'outil SignalAir (Figure 3) :

- 294 citent directement l'activité de Fibre Excellence comme source de la nuisance. Les qualificatifs les plus couramment associés à ces signalements sont « **gaz/cœuf pourri/soufre** » (210 fois) et « chimique » (52 fois),
- 5 ne citent pas directement Fibre Excellence, mais sont attribuables à cette activité du fait de leur descriptif et de leur localisation (mêmes qualificatifs, même zone, même période),
- 128 signalements sont attribués à la SEDE. Les qualificatifs les plus utilisés sont « chimique » (52 fois), « **fumier** » (52 fois), « **égouts** » (18 fois), « autre » (5 fois),
- 1 signalement sont attribué à Braja Vésigné (centrale d'enrobés),
- 15 signalements ne sont pas attribuables à une source (dont 6 « chimiques », 2 « égouts », 4 « brûlé », 2 « fumier » et 1 sans apparemment).

Sur les communes voisines, 85 signalements de nuisances olfactives supplémentaires ont été enregistrés en 2024 :

- 67 signalements citent Fibre Excellence comme origine de la nuisance (45 à Fontvieille, 5 à Arles, 11 à Boulbon, 6 à Beaucaire),
- 1 signalement ne cite pas directement Fibre Excellence, mais est attribuable à cette activité du fait de son descriptif et de sa localisation (mêmes qualificatifs, même zone),
- 2 signalements citent la SEDE (en Arles et Beaucaire),
- 5 signalements au Mas-Blanc-des-Alpilles, 2 à St Etienne-du-Grès et 1 à Fontvieille citent une gêne de provenance agricole,
- 7 signalements ne sont pas attribuables à une source spécifique identifiée (4 à Fontvieille, 1 à Beaucaire, 1 à Boulbon et 1 au Mas-Blanc-des-Alpilles).

La plupart des nuisances olfactives signalées durent « quelques heures » (223 cas), mais peuvent durer plus d'une journée à quelques jours (181 cas) ou à l'inverse, moins d'une heure (75 cas).

Odeurs Tarascon
 ● Fibre Excellence
 ● Fibre Excellence probable
 ● SEDE
 ● Braja Vésigné
 ● Autre
 Fond OpenStreetMap
 Source : AtmoSud 2024

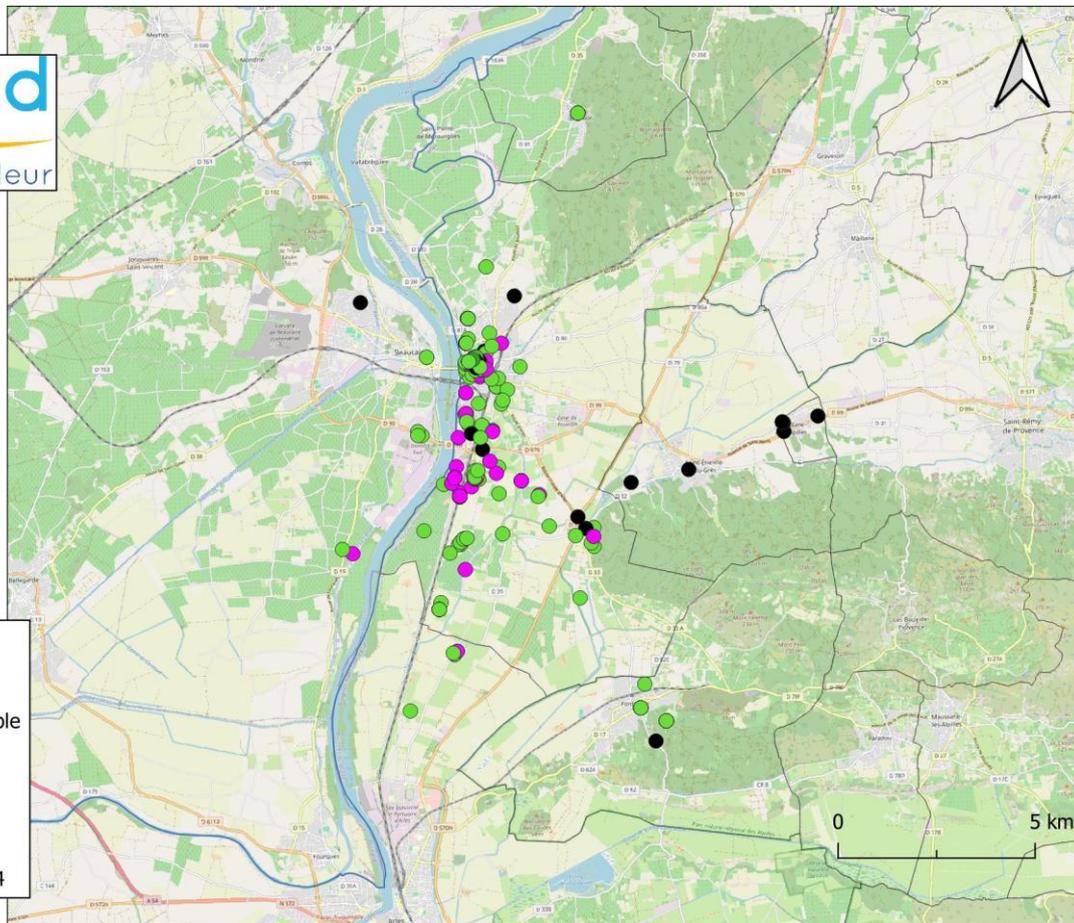


Figure 3 : Localisation des signalements de nuisance olfactive et origine attribuée à la nuisance en 2024

En tout, 367 signalements d’odeurs sont donc attribuables à Fibre Excellence en 2024. Ces signalements sont principalement recensés dans un rayon de 5 km de l’usine, mais peuvent aller jusqu’à près de 9 km (Figure 3). Ces odeurs ont été perçues majoritairement en avril mai et août (Figure 4).

Les 130 signalements attribués à la SEDE se situent dans un rayon de 4 km environ du site, avec des pics en mai, août et septembre.

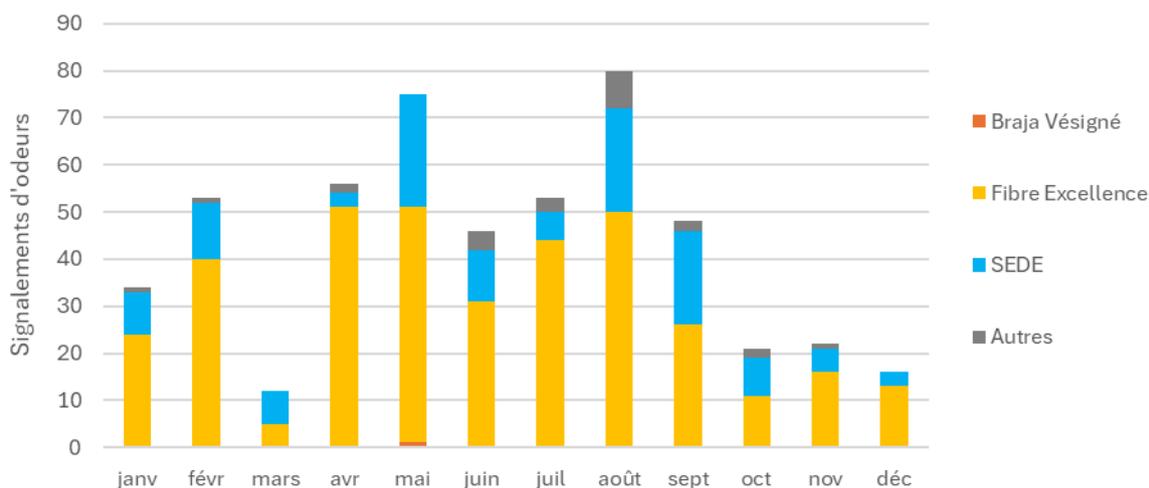


Figure 4 : Nombre de signalements de nuisances olfactives par mois et par source attribuée en 2024

Le nombre de signalements est en diminution par rapport à 2023, où 696 avaient été enregistrés sur la zone. Pour mémoire, le nombre de signalements avant 2022 (et relevés sur l’ancien outil SRO), avant la campagne de sensibilisation des riverains, était de 291 en 2019, 336 en 2020, 276 en 2021 et 685 en 2022.

2.2 Nuisances sonores

SignalAir a enregistré 168 déclarations de nuisances sonores en 2024 sur la commune de Tarascon.

- 165 signalements citent directement Fibre Excellence. La description des nuisances désigne majoritairement les écorceurs à bois, ainsi que des projections de vapeur,
- 2 signalements concernent le bruit routier et du bruit émis par la société Le Panier Provençal,
- 3 signalements ne peuvent pas être reliés à une source en particulier.

2 signalements de nuisances ont été recensés sur la commune de St Etienne-de-Grès concernant Fibre Excellence.

Les signalements ont été enregistrés majoritairement au printemps (Figure 5). Cependant, leur caractéristique la plus notable est leur répartition horaire : la majorité des nuisances sonores sont enregistrées entre 5 et 8h du matin (Figure 6), horaires auxquels le ressenti de gêne peut s'avérer plus fort les résidents étant encore chez eux ou en période de sommeil.

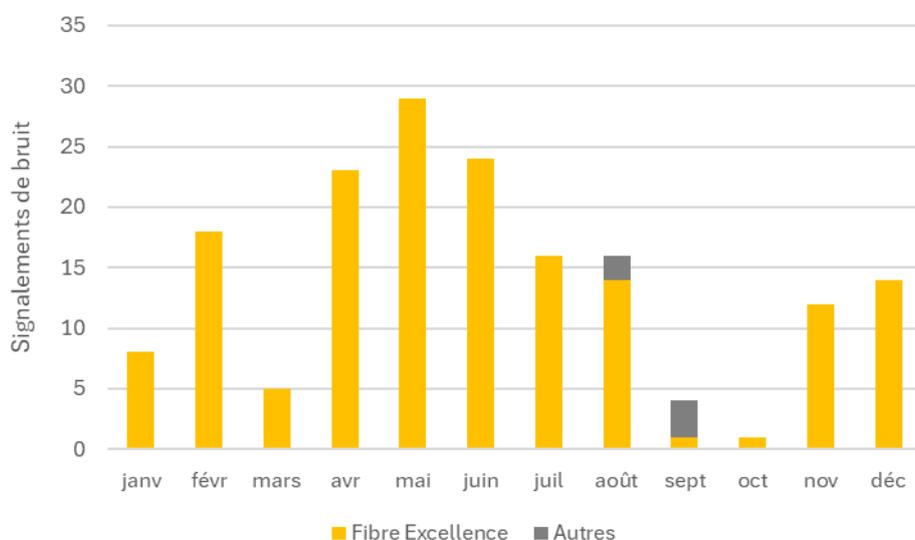


Figure 5 : Nombre de signalements de nuisances sonores par mois et par source attribuée en 2024

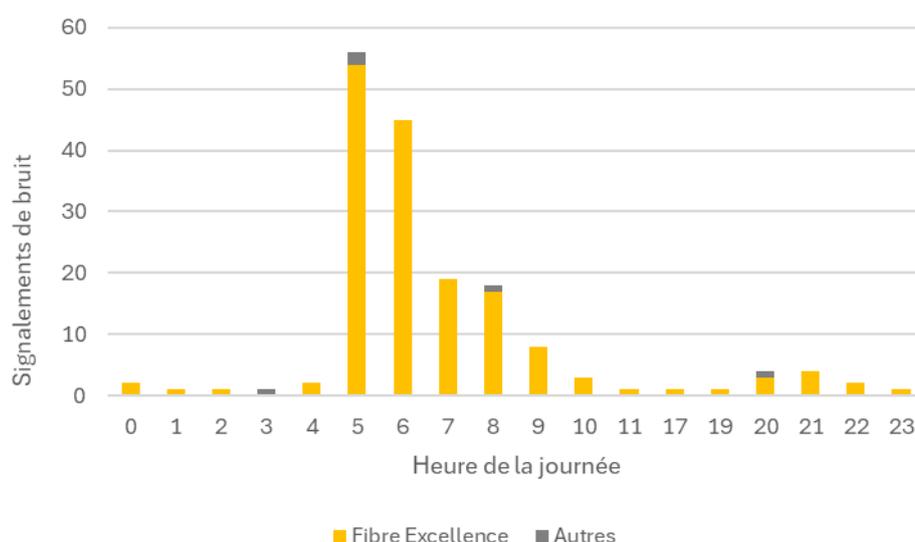


Figure 6 : Nombre de signalements de nuisances sonores par heure et par source attribuée en 2024

La plupart des signalements font état de nuisances qui durent plus d'une journée (140), mais certains peuvent durer quelques heures (19) ou moins d'une heure (2).

Tous les signalements sont localisés dans un rayon de 4 km de Fibre Excellence. Cependant, il faut noter que 146 d'entre eux (plus des ¾) sont situés à proximité du lieu-dit La Baume, à plus de 3 km au sud-est de l'usine. Il y a donc vraisemblablement une sur-représentation des signalements sur cette zone par rapport aux zones habitées plus proches de l'industriel (Figure 7).

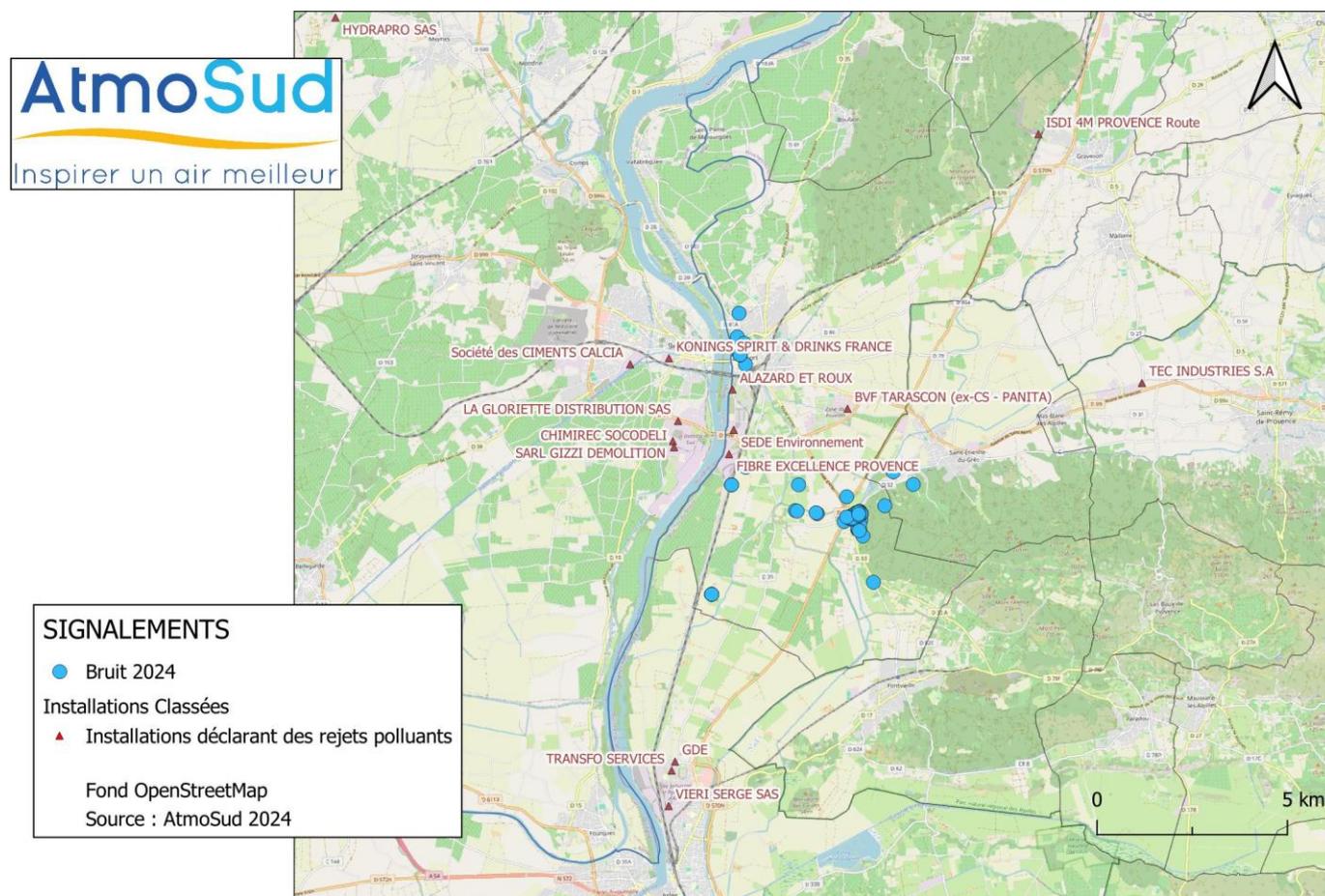


Figure 7 : Localisation des signalements de nuisance sonore et origine attribuée à la nuisance en 2024

Le recensement des signalements contient une dimension subjective inévitable lié au rôle des signalants. Cependant, dans le cas du bruit, l'objectivation du problème est plus simple que dans le cas des odeurs : des mesures de bruits avec un pas de temps fin, sur quelques points de la zone et durant quelques mois, pourraient permettre de quantifier la source de la nuisance et les zones les plus touchées.

Pour mémoire, le nombre de signalements de nuisances sonores enregistrés sur les outils SRO, puis SignalAir entre 2019 et 2022 se situe entre 67 et 72 par an. L'année 2023 en recensait 198.

2.3 Autres nuisances

Au-delà des odeurs et du bruit, les signalements de nuisances ont concerné :

- 1 signalement de nuisance visuelle à Fontvieille, se rapprochant de l'aspect « sableux » en lien avec une odeur non identifiée,
- 7 signalements de brûlages situés à Tarascon, concernant des émanations de Fibre Excellence, des brûlages de déchets verts résidentiels ou agricoles.

3 HISTORIQUE DES SIGNALEMENTS DEPUIS 2022

3.1 Nuisances olfactives

Les historiques des principales nuisances rencontrées sur le territoire de Tarascon, à savoir celles relatives à Fibre Excellence et la SEDE, sont ainsi présentés ci-dessous à partir de 2022, année où l’outil SignalAir est devenu opérationnel.

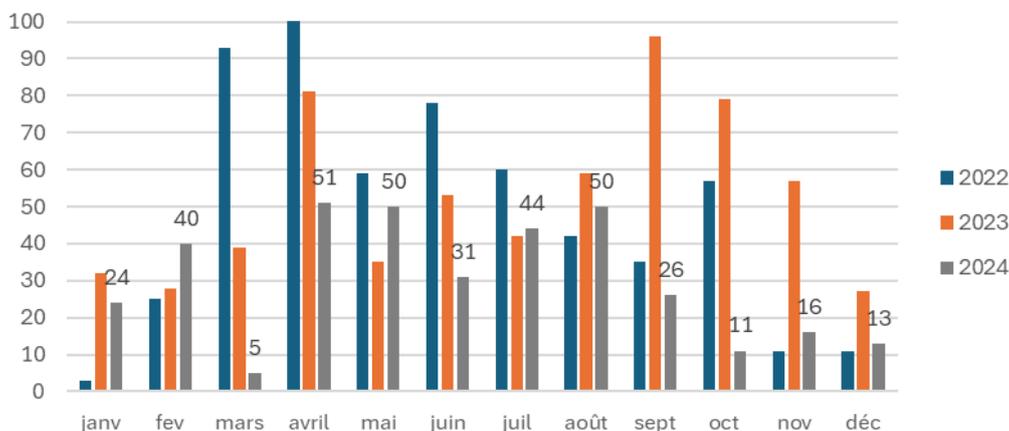


Figure 8 : Historique mensuel des signalements odeurs relatifs à Fibre Excellence de 2022 à 2024

La Figure 8 rend compte d’une baisse générale des plaintes concernant Fibre Excellence en 2024, avec un mois d’avril, juin et un automne beaucoup plus faibles que sur les deux années précédentes.

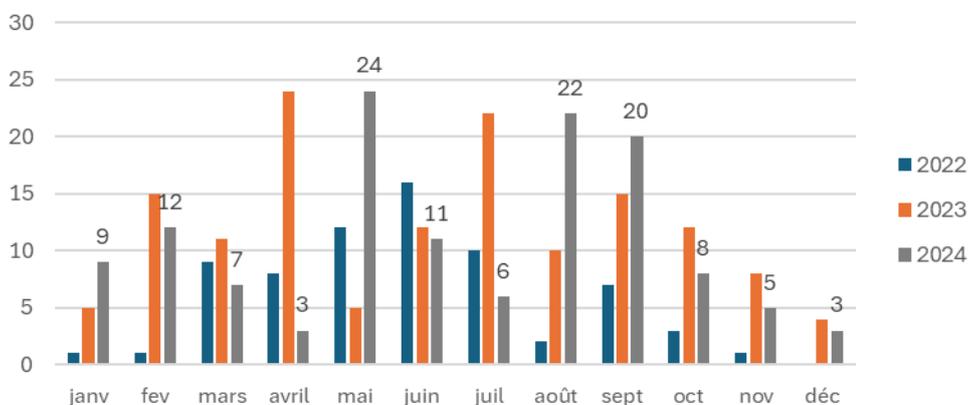


Figure 9 : Historique mensuel des signalements odeurs relatifs à la SEDE de 2022 à 2024

En termes de nombre sur l’année, les signalements d’odeurs concernant la SEDE restent à peu près stables entre 2023 et 2024 (respectivement 143 et 130). Cependant la répartition sur l’année des plaintes diffère avec des plaintes plus présentes au printemps et en juillet pour 2023, et plutôt réparties sur mai et août septembre en 2024 (Figure 9).

L’activité du site, la météorologie et la réactivité et la présence ou non des plaignants sont des facteurs qui conditionnent le nombre de signalements d’odeurs. Ceux-ci peuvent varier d’une année à l’autre et d’une saison à l’autre.

3.2 Nuisances sonores

La source majoritairement à l'origine des nuisances sonores signalées en ce territoire est l'activité de Fibre Excellence. Pas d'amélioration notable observée ces dernières années sur ce sujet.

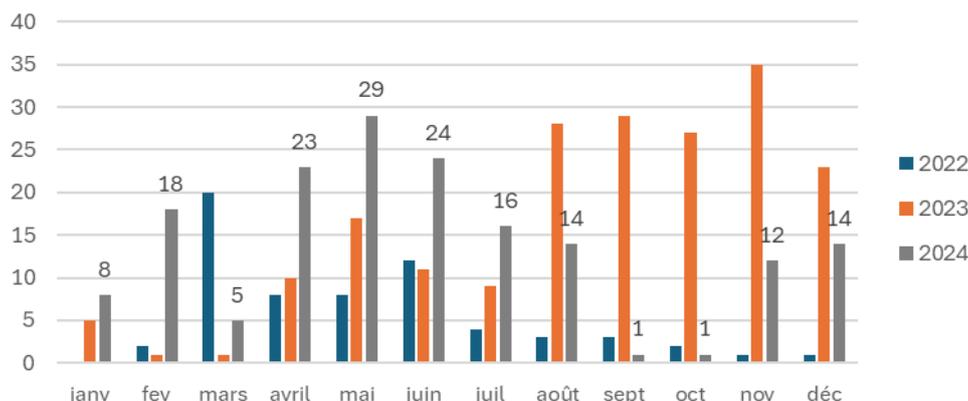


Figure 10 : Historique mensuel des signalements bruit relatifs à Fibre Excellence de 2022 à 2024

Contrairement à 2023 où la majorité des plaintes de bruit ont été déclarées d'août à décembre, l'année 2024 est davantage caractérisée par un maximum de plaintes de février à août.

CONCLUSION

Depuis 1990, AtmoSud surveille les nuisances olfactives dans la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'observatoire régional des odeurs collecte les signalements des citoyens via l'outil SignalAir depuis janvier 2022. Les missions principales sont de localiser les zones impactées, identifier les sources, partager autour de ces diagnostics pour permettre l'amélioration des situations les plus problématiques.

- En 2024, 706 signalements (528 olfactifs, 170 sonores) ont été recensés sur la zone de Tarascon et ses environs.
- La plupart des odeurs sont centrées sur la commune de Tarascon-même et principalement attribués à l'industrie Fibre Excellence et à l'installation de la SEDE avec des odeurs majoritairement perçues en avril, mai et août. Les odeurs sont toujours qualifiées de gaz / œuf pourri / soufre ou chimiques pour Fibre Excellence et essentiellement qualifiées de fumier, égouts et compost pour la SEDE.
- Concernant les nuisances sonores 168 sont attribuées à Fibre Excellence avec des bruits présents entre 5 et 8h du matin. Les écorceurs à bois et projections de vapeur en sont les sources.
- L'historique des signalements de 2022 à 2024 rend compte des informations suivantes :
 - Une baisse générale des plaintes odeurs concernant Fibre Excellence, notamment en avril, juin et automne, par rapport aux deux années précédentes,
 - Un nombre de signalements d'odeurs stable pour la SEDE entre 2023 (143) et 2024 (130), mais répartis différemment sur l'année.
 - En 2024, les plaintes de bruit essentiellement dues à l'activité de Fibre Excellence sont principalement enregistrées de février à août, contrairement à 2023 où elles étaient majoritairement d'août à décembre.

Le nombre de signalements odeurs qui représentent le type de nuisance le plus fréquent a diminué par rapport à 2023, mais reste significatif. AtmoSud et l'ARS poursuivent le travail de suivi et d'analyse des nuisances rencontrées en ce territoire afin d'améliorer les conditions de vie des populations autour de Tarascon.



www.atmosud.org

AtmoSud
Inspirer un air meilleur

A propos d'AtmoSud

Siège social

146 rue Paradis « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex
Tel. 04 91 32 38 00
Fax 04 91 32 38 29
Contact.air@atmosud.org

Etablissement de Martigues

06Route de la Vierge
13500 Martigues
Tel. 04 42 13 01 20
Fax 04 42 13 01 29

Etablissement de Nive

37 bis avenue Henri Matisse
06200 Nice
Tel. 04 93 18 88 00

SIRET : 324 465 632 00044 – APE – NAF : 7120B – TVA intracommunautaire : FR 65 324 465 632